

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## Séance du 07 mars 2024

## MAIRIE DE MONT

ARANCE-GOUZE-LENDRESSE (Communes fusionnées)

07-03-2024-03

Date de convocation le 26/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 13 Procurations 2 Votants : 15 Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

<u>Etaient présents</u>: Mmes, BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GRAUX, GUITTONNEAU et LOQUET ainsi que MM. CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA et SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élu : M.SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : M. CAMGRAND pouvoir à M. CLAVÉ

M LAPETRE pouvoir à Mme BAZIARD

## OBJET : RESOLUTION CONTRE LE PROJET PYCASSO ET L'ENFOUISSEMENT DE CO2 SUR LE BASSIN DE LACQ

Depuis plusieurs mois, la communauté de communes s'oppose au projet Pycasso porté par un consortium regroupant entre autres le pôle de compétitivité Avenia, Teréga et Repsol et qui vise à capturer et à stocker le dioxyde de carbone (CO2) émis par les industries du Sud-Ouest de la France et du Nord-Ouest de l'Espagne.

Notre Président a alerté les Ministères de l'économie et de l'industrie, les services de la préfecture, les industriels et les syndicats pour partager notre vision du danger d'un tel projet. En plus des risques environnementaux, nous y voyons un risque fort de mettre à mal l'acceptabilité vis-à-vis de l'industrie sur notre territoire, mais nous voyons aussi les atteintes à l'écosystème économique local et en particulier sur les emplois. Les industriels locaux s'y opposent également.

L'enfouissement de CO2 est considéré par certains comme une solution potentielle pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique afin d'atteindre zéro émission nette en 2050. Ce projet vise à tester la capture de CO2 et son stockage dans le sous-sol du bassin de Lacq. Les élus de la commune de Mont s'y oppose.

Le projet de stockage est incompatible avec le modèle industriel du Bassin de Lacq à savoir l'extraction du gaz pour la poursuite de l'activité de thiochimie (1500 emplois) et de production d'utilités prévues au moins jusqu'en 2043.

La communauté de communes ne peut consentir qu'à la poursuite d'études de projets visant l'évitement et la réduction, la capture, la valorisation et l'utilisation du CO2 sur le bassin de Lacq, à l'exclusion de tout projet de stockage.

Cette motion sera présentée au Conseil communautaire qui se réunira le 25 mars 2024.

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID: 064-216403964-20240315-07\_03\_2024\_03-DE

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir largement délibérer, décide :

- **D'APPROUVER** à l'unanimité de ses membres cette motion contre tout projet d'enfouissement de CO2 dans le sous-sol du bassin de Lacq.

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE

Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 15/03/2024

Reçu en préfecture le 15/03/2024

Publié le

ID: 064-216403964-20240315-07\_03\_2024\_03-DE